

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi dix-sept février deux mille vingt (17 février 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi dix-sept février deux mille vingt (17 février 2020) à 17 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Monsieur le conseiller Pierre Moras est absent.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 14 février 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-065

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À MISSION MAIN-D'ŒUVRE CENTRE-DU-QUÉBEC – PROJET DE RECRUTEMENT, D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET DE FIDÉLISATION : ÉTABLISSEMENT D'UNE MARQUE EMPLOYEUR POUR LA VILLE DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec est un projet d'une durée de trois ans qui a pour but d'associer les différents acteurs locaux et régionaux, les lieux de concertation et les initiatives en lien avec la main-d'œuvre au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que pour permettre la mise en œuvre du projet de Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec, une *Entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans la région administrative du Centre-du-Québec* a été signée par le gouvernement du Québec, les MRC du Centre-du-Québec et la Table des MRC du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que les objectifs de Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec sont les suivants :

Objectif général :

- Assurer la convergence des initiatives des différents partenaires à la fois pour colliger et diffuser de l'information et pour permettre la mise en œuvre des projets ponctuels, innovants et concertés répondant aux enjeux à court et à moyen termes liés à l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre pour les entreprises du Centre-du-Québec;

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la coordination des actions des partenaires du milieu dans une dynamique d'engagement pour le développement, l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre;
- Constituer un lieu commun pour rassembler l'information et la diffuser;

- Répondre rapidement aux besoins des employeurs par la mise en œuvre de projets pilotes et ponctuels liés à l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre;
- Expérimenter et tester de nouvelles approches en matière d'attraction (et de rétention) de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'*Appel de projets 2019-2020 – Projets pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec*, lancé dans le cadre de cette entente, la Ville désire présenter une demande d'aide financière à Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec, pour son projet de recrutement, d'accueil, d'intégration et de fidélisation pour l'établissement d'une marque employeur pour la Ville de Bécancour;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise la Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière à Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec, dans le cadre de l'*Entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans la région administrative du Centre-du-Québec*, pour son projet de recrutement, d'accueil, d'intégration et de fidélisation pour l'établissement d'une marque employeur pour la Ville de Bécancour.
- 2. SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise madame Marie-Michelle Barette, directrice du Service des communications, ou monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, cette demande d'aide financière et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.
- 3. CONTRIBUTION DE LA VILLE.** Ville de Bécancour confirme que sa contribution représente 15 % des dépenses admissibles et que cette contribution sera faite sous forme de ressources financières et de ressources humaines.
- 4. ENTENTE.** Ville de Bécancour est autorisée à conclure une entente avec Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec afin de fixer les modalités du programme d'aide financière.

Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des communications ou le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, cette entente et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-066

GRIEF NUMÉRO 1677-2020-01

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, coordonnatrice ressources humaines, et approuvée par monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, en date du 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal autorise monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, la lettre adressée au président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1677 en réponse au grief numéro 1677-2020-01 déposé le 10 janvier 2020.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

RÉSOLUTION 20-067

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 17 h 04.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière